

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0760 du 12/10/2017

Arrêté du 6 septembre 2017

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/10/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :



Article premier : l'inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale dont le nom suit est affecté dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

| Prénom | NOM | N° DGFIP | Grade Date de prise de rang | Ancienne affectation | Nouvelle affectation | Date d'affectation |
|----------|---------|----------|--------------------------------|--|--|--------------------|
| EMMANUEL | TONELLY | 818596 | IDIV CN 3 01/05/2015 | EN DETACHEMENT AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE | DRFIP DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD | 01/10/2017 |

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 06/09/2017
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH -1B,

CÉLINE CASTELEYN

| | |
|--|----------------|
| BOFiP Direction générale des Finances publiques | ISSN 2268-0756 |
| Directeur de publication : Bruno Parent | |